

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-03-29-3A

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. LEROY E., M. COUILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme POIS L., M. BARUT H.

Etaient absents excusés : M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.) ; Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIHUE-BUQUET A.), M. PETIT M. (pouvoir à M. COUILLET T), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. SERAFFIN J-C.)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/03/2023

Date d'affichage : 23/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

M. Emmanuel LEROY a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022- BUDGET PRINCIPAL VILLE SNA

- Considérant que les résultats issus du compte administratif 2022 du budget Ville sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2021 (+)	1 017 715.73 €
Déficit de fonctionnement année 2022 (-)	-59 290.37 €
Total Excédent de fonctionnement	958 425.36 €
Excédent d'investissement reporté 2021 (+)	711 446.22 €
Excédent d'investissement année 2022 (+)	690 225.13 €
Total Excédent d'investissement	1 401 671.73 €

- Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	3 719 932.75 €
Recettes d'investissement reportées	2 751 096.40 €
SOLDE NEGATIF	968 836.35 €

- Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 27/03/2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité (24 voix pour) :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Ville comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	958 425.36 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	1 401 671.73 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

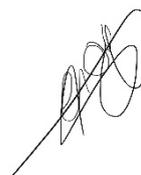
Au registre sont les signatures,

Le 29 mars 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE




Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat